Bac Général HGGSP + SES (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Sciences économiques et sociales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Sciences économiques et sociales

Session 2026 • Polynésie • Jour 2

Code sujet **26-SESJ2PO1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Commerce international : dotations factorielles et technologiques
1 réponses • sujet p. 2–4

Exercice 2 — Épreuve composée
4 réponses • sujet p. 5–8

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Exercice 1

None points

Commerce international : dotations factorielles et technologiques

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 2, 3, 4

> Les dotations factorielles et technologiques suffisent-elles à expliquer le commerce international ?

Introduction. Le commerce international désigne les échanges de biens et de services entre pays. Il peut s’expliquer par les différences entre économies : certaines disposent en abondance de ressources naturelles, de travail ou de capital, tandis que d’autres possèdent des techniques de production plus efficaces. Les théories des avantages comparatifs montrent que les pays ont intérêt à se spécialiser dans les productions pour lesquelles leur coût d’opportunité est relativement faible. Cependant, une partie importante des échanges porte sur des produits d’une même branche et s’effectue entre pays qui exportent et importent des biens similaires. On peut donc se demander si les dotations factorielles et technologiques suffisent à expliquer le commerce international. Elles éclairent les spécialisations et certains flux, mais d’autres mécanismes sont nécessaires pour rendre compte de l’ensemble des échanges.

I. Les dotations factorielles et technologiques expliquent une partie des spécialisations et du commerce international.

Les dotations factorielles désignent les quantités relatives de facteurs de production dont dispose un pays, notamment le travail, le capital et les ressources naturelles. Selon l’approche d’Heckscher-Ohlin, un pays tend à exporter les biens qui utilisent intensivement les facteurs dont il est relativement abondamment doté et à importer ceux qui mobilisent davantage les facteurs qui lui sont relativement rares. La spécialisation qui en résulte peut permettre une utilisation plus efficace des ressources et procurer des gains à l’échange.

Les ressources naturelles illustrent ce mécanisme. Le document 4 indique qu’en 2022 le secteur forestier contribue à hauteur de 33,4 milliards de dollars, soit 1,2 %, au PIB réel du Canada. Les exportations canadiennes de produits forestiers s’élèvent à 45,6 milliards de dollars et sont principalement destinées aux États-Unis. Le document précise que le Canada tire un avantage net particulièrement important du commerce des produits forestiers et que son écart avec la Suède, deuxième pays commerçant cité, s’élargit depuis 2009. L’abondance de ressources forestières contribue donc à expliquer la spécialisation canadienne dans cette branche. Toutefois, les évolutions diffèrent selon les produits : en 2022, les exportations de bois d’œuvre résineux diminuent de 17 %, tandis que celles de papier journal et de papier d’impression augmentent respectivement de 35 % et de 33 %. La dotation en ressources ne détermine donc pas, à elle seule, l’évolution de chacun des flux du secteur.

Les différences de technologie et de productivité contribuent également aux avantages comparatifs. Dans l’approche ricardienne, un pays peut se spécialiser dans les productions où sa productivité relative est la plus favorable, même s’il n’est pas le plus productif dans toutes les activités. Les techniques, les savoir-faire et l’innovation peuvent réduire les coûts ou améliorer la qualité des produits. Le document 3 présente les cinq premiers avantages comparatifs révélés de la France et du Brésil en 2023. Pour la France, il s’agit notamment de l’aéronautique et de l’espace, des produits de toilette, des voyages (services), des boissons et d’autres services aux entreprises. Pour le Brésil, les premiers avantages comparatifs concernent notamment les produits agricoles comestibles autres que les céréales, le pétrole brut, les minerais de fer, la viande et les poissons, ainsi que le sucre. Ces profils de spécialisation différents sont compatibles avec des différences de ressources et de capacités productives. Ces seules données ne permettent cependant pas d’établir que telle dotation ou telle technologie est précisément la cause de chaque avantage comparatif.

FormaV - document d'entraînement non officiel

II. Ces différences ne suffisent pas à expliquer la diversité des échanges contemporains.

Une part importante des échanges se fait au sein d'une même branche : c'est le commerce intra-branche, défini dans le document 1 comme l'importation et l'exportation, entre pays, de produits similaires appartenant à la même branche. En 2023, 64 % du commerce manufacturier entre la France et l'Amérique du Nord relève de ce type d'échanges. Le graphique montre aussi une progression de long terme de la part du commerce intra-branche pour les zones représentées, malgré des fluctuations. Le commerce intra-branche entre pays partenaires, parfois comparables, est moins bien expliqué par les seules différences de dotations factorielles ou technologiques que les échanges de produits appartenant à des branches différentes.

La différenciation des produits permet de comprendre une partie de ces échanges croisés. Des biens d'une même branche peuvent se distinguer par leur gamme, leur qualité, leur marque, leur design ou leurs caractéristiques. Les consommateurs peuvent donc préférer des produits importés différents de ceux fabriqués dans leur pays. Le document 2 illustre des écarts de gamme dans les échanges français. Dans le textile, le haut de gamme représente 76 % des exportations, contre 43 % des importations ; le bas de gamme représente 12 % des exportations, contre 35 % des importations. La France exporte et importe des produits textiles, mais la répartition par gamme diffère. Dans la filière des véhicules, les exportations sont composées de 39 % de gamme moyenne et de 25 % de haut de gamme, tandis que les importations comprennent 36 % de gamme moyenne et 37 % de haut de gamme. Ces données sont compatibles avec des échanges de produits différenciés, notamment selon la gamme. Elles ne suffisent toutefois pas à prouver quelles sont les préférences des consommateurs ni à identifier toutes les causes de ces flux.

Les économies d'échelle constituent un autre mécanisme. Lorsque la production à plus grande échelle fait baisser le coût moyen, une entreprise peut se spécialiser dans certaines variétés, les produire en grande quantité et les exporter, tandis que le pays importe d'autres variétés. Cette spécialisation peut se développer même entre pays aux dotations proches. La concurrence imparfaite et les stratégies des entreprises multinationales, qui répartissent parfois les étapes de production entre plusieurs pays, contribuent également aux échanges croisés de biens ou de composants appartenant à une même branche.

Enfin, la demande et les conditions d'accès aux marchés influencent aussi les échanges : préférences des consommateurs, coûts de transport, proximité géographique, règles commerciales et histoire des relations économiques peuvent intervenir. Le document 4 indique que la plupart des exportations forestières canadiennes sont destinées aux États-Unis. La proximité peut contribuer à cette orientation des flux, mais le document ne permet pas d'en isoler ni d'en mesurer l'effet. Les dotations et les technologies restent donc importantes, sans constituer une explication exhaustive.

Conclusion. Les dotations factorielles et technologiques expliquent une partie essentielle du commerce international : elles contribuent aux avantages comparatifs et aux spécialisations, comme le suggèrent les échanges forestiers du Canada et les profils distincts de la France et du Brésil. Elles ne suffisent toutefois pas à rendre compte de tous les échanges. Le poids du commerce intra-branche et les différences de gamme entre exportations et importations françaises montrent l'importance de la différenciation des produits et de la demande. Les économies d'échelle et les stratégies des entreprises complètent également l'explication. Le commerce international résulte donc de plusieurs mécanismes, et non des seules dotations factorielles et technologiques.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** Non. Les dotations factorielles et technologiques contribuent à expliquer les avantages comparatifs et les spécialisations, mais elles ne suffisent pas à expliquer le commerce international. Le commerce intra-branche, la différenciation des produits, les économies d'échelle, la demande et les stratégies des entreprises jouent aussi un rôle.

Exercice 2

20 points

Épreuve composée

Première partie : Mobilisation des connaissances

Question Question

Sujet p. 5

> Vous montrerez à partir d'un exemple que l'innovation permet de faire reculer une des limites écologiques de la croissance économique.

Une limite écologique de la croissance économique est le changement climatique. Quand l'augmentation de la production et des transports s'accompagne d'une consommation accrue de charbon, de pétrole ou de gaz, les émissions de gaz à effet de serre peuvent augmenter et contribuer au réchauffement climatique.

Par exemple, l'innovation dans les énergies renouvelables, telle que l'amélioration du rendement des panneaux solaires, permet de produire davantage d'électricité à partir d'une quantité donnée d'équipements. Si cette électricité remplace effectivement une production fondée sur les combustibles fossiles, les émissions de gaz à effet de serre par unité d'électricité produite diminuent. L'innovation réduit ainsi l'intensité en carbone de la production et desserre la contrainte climatique qui pèse sur la croissance économique.

Cette limite ne disparaît pas pour autant : le bénéfice dépend notamment du remplacement effectif des énergies fossiles, et la fabrication des équipements mobilise elle-même des ressources. L'exemple montre donc que l'innovation peut faire reculer une limite écologique sans nécessairement la supprimer.

RÉPONSE À RETENIR

L'innovation dans les énergies renouvelables peut faire reculer la limite climatique de la croissance en réduisant les émissions de gaz à effet de serre par unité d'électricité produite, à condition que cette production se substitue effectivement aux énergies fossiles.

Deuxième partie : Étude d'un document

Question 1.

Sujet p. 6

> À l'aide du document et d'un calcul simple, vous comparerez l'engagement déclaré des hommes et des femmes au sein d'un syndicat ou d'une organisation professionnelle.

Dans la ligne « Un syndicat ou une organisation professionnelle », le document indique que 15 % des hommes et 10 % des femmes déclarent être engagés. La différence entre ces deux taux est de 15 - 10 = 5 points de pourcentage. Pour exprimer l'écart relativement au taux des femmes, on calcule (15 - 10) / 10 × 100 = 50 %.

Le taux déclaré par les hommes est donc supérieur de 5 points de pourcentage à celui des femmes, soit de 50 % relativement au taux des femmes. Il faut distinguer l'écart en points de pourcentage de l'écart relatif en pourcentage.

RÉPONSE À RETENIR

En 2024, l'engagement déclaré dans un syndicat ou une organisation professionnelle concerne 15 % des hommes contre 10 % des femmes : l'écart est de 5 points de pourcentage, et le taux des hommes est supérieur de 50 % à celui des femmes.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 2.

Sujet p. 6

> À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez que l'engagement politique dépend de variables socio-démographiques.

Le document porte sur l'engagement déclaré dans un parti politique. Il montre que cette pratique varie selon plusieurs caractéristiques socio-démographiques, c'est-à-dire des caractéristiques telles que l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

L'âge est associé à des écarts importants : 13 % des moins de 35 ans déclarent être engagés dans un parti, contre 5 % des personnes âgées de 35 à 59 ans et 5 % des personnes de 60 ans et plus. Le taux des moins de 35 ans est donc supérieur de 8 points de pourcentage à celui de chacun de ces deux groupes. Les étapes du cycle de vie et les expériences de socialisation politique peuvent contribuer à différencier les pratiques, mais le tableau seul ne permet pas d'établir que l'âge cause ces écarts.

Le sexe est également associé à des différences : 8 % des hommes déclarent être engagés dans un parti politique, contre 5 % des femmes, soit un écart de 3 points de pourcentage. Des différences de socialisation politique ou de ressources disponibles peuvent contribuer à ces écarts, sans que les données présentées permettent d'isoler leurs effets.

Enfin, les taux diffèrent selon la catégorie socioprofessionnelle : 8 % des CSP- déclarent être engagées dans un parti, contre 7 % des CSP+ et 5 % des retraités. L'écart entre CSP- et CSP+ est de 1 point de pourcentage et celui entre CSP- et retraités de 3 points. Les ressources et les expériences sociales peuvent participer à la formation de ces différences. Il faut toutefois distinguer le constat statistique de son explication : le document met en évidence des associations entre variables socio-démographiques et engagement, mais ne démontre pas à lui seul de mécanisme causal.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'engagement déclaré dans un parti politique varie selon l'âge (13 % des moins de 35 ans, contre 5 % des 35 ans et plus), le sexe (8 % des hommes contre 5 % des femmes) et la catégorie socioprofessionnelle (8 % des CSP-, 7 % des CSP+ et 5 % des retraités). Ces données établissent des différences associées à ces variables, sans suffire à prouver une causalité.

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

Question Sujet

Sujet p. 7, 8

> Vous montrerez que les évolutions des formes d'emploi rendent incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité.

Introduction. Au sens du Bureau international du travail (BIT), une personne est en emploi si elle exerce une activité rémunérée ou si elle est temporairement absente d'un emploi. Est au chômage une personne sans emploi qui recherche activement un emploi et est disponible pour en occuper un. Une personne qui n'est ni en emploi ni au chômage est classée comme inactive. Ces catégories reposent donc sur des critères précis, mais les situations et les parcours professionnels peuvent se situer à leur frontière. On montrera que certaines formes d'emploi rapprochent emploi et chômage, puis que le halo autour du chômage brouille la frontière entre chômage et inactivité.

1. Des formes d'emploi variées et des trajectoires discontinues rapprochent emploi et chômage. Un emploi à temps partiel est bien un emploi au sens statistique. Cependant, lorsqu'une personne travaille à temps partiel, souhaite travailler davantage et est disponible pour le faire, elle peut être en situation de sous-

FormaV - document d'entraînement non officiel

emploi. Elle est alors comptée parmi les personnes en emploi, tout en souhaitant augmenter son temps de travail : la catégorie de l'emploi recouvre ainsi des situations différentes.

Le document 1 montre que le temps partiel n'est pas nécessairement une étape rapidement suivie d'un emploi à temps plein. Parmi les personnes de 25 à 54 ans qui occupaient un emploi à temps partiel en 2018, 12,7 % occupaient un emploi à temps plein un an plus tard, tandis que 77,2 % étaient toujours à temps partiel. Le document indique aussi que la probabilité d'être au chômage un an après était de 7,6 % pour les personnes en temps partiel contraint, contre 2,1 % pour les autres personnes à temps partiel. Le rapport 7,6 / 2,1 est d'environ 3,6 : cette probabilité était donc presque quatre fois plus élevée. Ces données illustrent la proximité possible entre temps partiel contraint et chômage ainsi que l'enchaînement de périodes d'emploi et de chômage, sans signifier que toute personne à temps partiel est au chômage.

Le document 3 montre que la part des CDD et des intérimaires dans l'emploi augmente sur la période représentée : elle est d'environ 4 % en 1982 et d'environ 10 % en 2022. Ces contrats ont une durée limitée ou prennent fin à l'issue d'une mission. À leur terme, les personnes peuvent retrouver un emploi, mais aussi connaître une période de chômage ou d'inactivité. La hausse de leur part rend donc plus visibles des parcours où l'emploi peut alterner avec des périodes sans emploi ; le graphique ne permet toutefois pas, à lui seul, de mesurer les transitions individuelles.

Le même graphique fait apparaître le recul de la part des indépendants, d'environ 19 % en 1982 à environ 13 % en 2022. Le statut d'indépendant constitue une autre forme d'emploi que le salariat, mais les indépendants sont bien en emploi lorsqu'ils répondent aux critères statistiques correspondants. Cette diversité des statuts rappelle que les formes d'emploi ne se limitent pas au salariat stable, sans rendre pour autant les critères statistiques eux-mêmes indéfinis.

2. Le halo autour du chômage brouille la frontière entre chômage et inactivité. Le seul souhait d'obtenir un emploi ne suffit pas à être classé au chômage au sens du BIT : il faut aussi rechercher activement un emploi et être disponible. Les personnes qui souhaitent travailler mais ne remplissent pas au moins l'un de ces deux critères sont classées comme inactives et peuvent appartenir au halo autour du chômage. Leur souhait de travailler les rapproche des chômeurs, mais leur situation les fait compter parmi les inactifs.

Le document 2 illustre l'importance de cet écart. Au quatrième trimestre 2024, le taux de chômage atteint 7,3 % de la population active, après une baisse de 0,1 point de pourcentage sur le trimestre. Dans le même temps, le halo augmente de 138 000 personnes sur le trimestre et de 93 000 sur un an, pour atteindre 2 millions de personnes. Ainsi, la stabilité ou la baisse du chômage mesuré ne signifie pas que toutes les formes d'éloignement de l'emploi diminuent : des personnes peuvent ne pas être comptabilisées comme chômeuses parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi ou ne sont pas disponibles.

Le document précise que l'augmentation du halo concerne surtout les jeunes, notamment ceux qui sont encore en études. Il indique aussi que la part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation rebondit de 0,7 point pour atteindre 12,8 %. Cette donnée ne permet pas de classer automatiquement tous ces jeunes dans le halo : leur situation dépend notamment de leur recherche d'emploi et de leur disponibilité. Elle souligne néanmoins la diversité des situations entre emploi, chômage, études et inactivité.

Conclusion. Les formes d'emploi rendent les frontières entre emploi, chômage et inactivité incertaines dans les parcours, même si les catégories statistiques restent définies par des critères distincts. Le temps partiel, en particulier lorsqu'il est contraint, peut correspondre à du sous-emploi et être suivi d'une période de chômage ; les CDD et l'intérim s'inscrivent dans des emplois à durée limitée susceptibles d'alterner avec des périodes sans emploi. Enfin, les personnes qui souhaitent travailler sans satisfaire aux critères du chômage sont comptabilisées comme inactives, dans le halo. Les parcours et les situations vécues sont donc plus continus que ne le laissent penser les catégories statistiques.

RÉPONSE À RETENIR

Le temps partiel contraint peut correspondre à du sous-emploi et être suivi d'une période de chômage ; les CDD et l'intérim peuvent également s'inscrire dans des parcours alternant emploi et périodes sans emploi. Par ailleurs, les personnes qui souhaitent travailler mais ne recherchent pas activement un emploi ou ne sont pas disponibles sont classées comme inactives, bien qu'elles appartiennent au halo autour du chômage. Les critères statistiques distinguent emploi, chômage et inactivité, mais les formes d'emploi et les parcours rendent leurs frontières incertaines.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2026/spe-sciences-eco-sociales-2026-polynesie-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.